

Champs

Le périmètre de la Vallée de la Seine

Défini par le décret n°2013-336 du 22 avril 2013, le territoire de la Vallée de la Seine couvre les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, des Yvelines, du Val-d'Oise, de la Seine-Maritime, du Calvados, de l'Eure et de la Manche. Il fait l'objet d'une démarche de développement défini dans un schéma stratégique à l'horizon 2030 adopté en janvier 2015, sous le pilotage d'un Délégué Interministériel et se concrétise notamment à travers un contrat de plan interrégional dédié.

Champ de l'industrie : il rassemble, classiquement, les secteurs B, C, D et E de la nomenclature d'activités françaises (NAF rév. 2), regroupés sous l'intitulé « Industries manufacturières, extractives et autres ».

Définitions

La notion de **richesse dégagée** correspond à une ventilation entre établissements d'une même entreprise de la valeur ajoutée créée par l'entreprise. Elle permet de quantifier le poids local de l'activité économique.

Le **taux de création d'entreprises** est le rapport entre le nombre de créations d'entreprises d'une année n et le stock d'entreprises au 31 décembre de l'année n-1.

Le **taux de dépendance** d'une zone est défini comme le rapport entre les emplois salariés des établissements implantés dans la zone dépendant de centres de décision extérieurs à cette zone et le total des emplois salariés de la zone.

Pour un secteur d'activité donné, ou pour l'ensemble des secteurs, le **taux de recours à l'intérim** est le rapport entre le nombre de salariés employés en intérim et le nombre total de salariés.

Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Le nouveau découpage de 2020, utilisé dans le cadre de cette étude, partage la France en 306 zones d'emploi.

Sources

Comptes régionaux : ils fournissent une estimation des valeurs ajoutées régionales des branches marchandes (hors agriculture et finances) à partir des fichiers des comptes des entreprises intégrés dans le dispositif d'Élaboration des Statistiques Annuelles d'Entreprises (ESANE) et des données issues de la Connaissance locale de l'appareil productif (Clap).

DADS (Déclaration annuelle de données sociales) : formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. Les DADS permettent de produire des statistiques sur les salaires et l'emploi. L'année 2015 est la dernière année de validité de cette source, remplacée progressivement par la déclaration sociale nominative (DSN).

DSN : depuis le 1^{er} janvier 2017, la déclaration sociale nominative (DSN) est le seul mode déclaratif pour transmettre les déclarations périodiques adressées par les employeurs aux organismes de protection sociale et signaler des événements (maladie, attestation employeur destinée à Pôle emploi...). Elle remplace la majorité des déclarations sociales, dont les DADS. Elle allège ainsi les démarches administratives des entreprises.

Clap (Connaissance locale de l'appareil productif) : Clap fournit depuis 2003 des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand. Clap s'appuie en particulier sur l'exploitation des DADS. De ce fait, la dernière année de mise à disposition est 2015.

Flores (Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié) : Flores est le système d'information qui succède à Clap, en même temps que la DSN remplace progressivement la DADS. Flores couvre l'ensemble de l'emploi salarié, quel que soit le secteur d'activité et le type d'employeur (public ou privé, y compris les particuliers employeurs). De plus, un ajout important de Flores est la présentation de deux années simultanément dans le même fichier (N-1 et N), ce qui permet de calculer des évolutions annuelles. Le premier fichier mis à disposition porte sur 2016 et 2017. Il existe donc une continuité, entre Clap et Flores, dans la fourniture annuelle de données mais il apparaît une rupture de série entre 2015 et 2016, les sources utilisées par les deux systèmes d'information ayant évolué.

ESANE : le dispositif ESANE permet de produire des statistiques structurelles d'entreprises, c'est-à-dire une photographie annuelle de la population des entreprises appartenant au système productif et de leurs principales caractéristiques.

Estel (estimations d'emploi localisées) : les estimations d'emploi ont pour objectif de comptabiliser le nombre de personnes en emploi, tel que répertorié dans les sources administratives. Les estimations d'emploi fournissent des niveaux et des évolutions de l'emploi par échelon géographique (national, régional, départemental et zone d'emploi) et secteur d'activité.

FEE : le fichier économique enrichi (FEE) est construit annuellement à partir du fichier Clap de niveau établissement et du Fichier approché des résultats d'Esane (Fare), qui est un fichier de niveau entreprise reprenant l'essentiel de leur comptabilité (compte de résultat et bilan). L'objectif du FEE est de proposer une vision de l'appareil productif des territoires en décrivant la population des établissements à partir des données comptables propres à leurs entreprises.

Lifi US (Liaisons financières entre unités statistiques) : ce fichier fournit les données comptables des entreprises (notamment le chiffre d'affaires à l'export) et décrit les liaisons financières entre sociétés. Il permet d'identifier et de caractériser les groupes de sociétés opérant en France et de déterminer leur contour sur le territoire national.

REE : le Répertoire des entreprises et des établissements (REE) est le système d'information pour la diffusion et l'étude de la démographie des entreprises et des établissements. Ce répertoire permet de constituer un certain nombre de fichiers annuels concernant les stocks et les créations d'entreprises et d'établissements.

Pour en savoir plus

Publications

- Levouin C., Louza T., Mura B., Reboul J-L. et Silvestre É. (Insee Normandie), « Plus de 460 000 emplois liés à la logistique dans la Vallée de la Seine », *Insee Dossier Normandie* n°12, juin 2018
- Chevrot J. (Insee Île-de-France) ; Burfin Y., Crocis (CCI Paris Île-de-France) ; Petit T., (IAU Île-de-France) ; Koubi D.(Banque de France Île-de-France) ; Harpedanne De Belleville L-M. (Banque de France), « L'industrie francilienne : des mutations de long terme toujours à l'œuvre », *Insee Analyses Île-de-France* n°91, décembre 2018
- Bignon N., Djefal F. et Rousseau S. (Insee), « L'industrie manufacturière de 2006 à 2015 : l'agroalimentaire et la construction aéronautique et spatiale résistent au repli du secteur », *Insee Première* n°1689, février 2018
- Charles A., Dardaillon B., Fichot C. (Insee Normandie), « Malgré la baisse de l'emploi, la Normandie maintient son caractère industriel », *Insee Analyses Normandie* n°23, février 2017
- Brunet L., Mura B. (Insee Normandie), Barthélémy D., Chedmail L. (Direccte), Pouliquen E. (Dreal), « 36 000 emplois salariés dans la filière énergie normande », *Insee Analyses Normandie* n°22, janvier 2017

Réalisation	Insee de Normandie 5, rue Claude Bloch BP 95137 14024 CAEN Cedex
Directrice de la publication	Philippe SCHERRER
Rédacteur en chef	Pascal JULIEN
Rédacteurs	Camille HURARD Khalid JERRARI Bruno MURA Étienne SILVESTRE Frédéric LE ROUX (Paris Seine Normandie @)
Composition	Tania BCHINI-VALLE Claire GODIN